

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 2160 accordant une permission de trois semaines à Mohamed Ali, chef du quartier n° 4.

n° 2160

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 décembre 1947

Numéro JO  
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro  
31 décembre 1947

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 1 16 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande de permission du 12 décembre 1947 de Mohamed Ali, chef du quartier n° 4

**Vu** l'avis favorable du commandant de cercle de Djibouti ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines, délais de route non compris, à solde entière, pour en jouir à Zeila (Somaliland), est accordée à Mohamed Ali, chef du quartier n° 4.

#### Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H SIRIEX.**